

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
du 04 NOVEMBRE 2019 à 20 heures 30 en MAIRIE**

**PRESENTS** : J. DUBOUT - P. HEIDELBERGER - C. CAMPO - F. PERRET – (Adjoint) - C. LATHOUD - N. BLOUQUY - E. HEDRICH - G. SCHWINTE - B. BOULAGNON - R. MERLEAU - R. PERRET – D. ROTH - D. DEVISCOURT

**ABSENTS EXCUSES** : E. MARTIN (procuration à D. ROTH) - S. FILOCHE - JM. JOANNES (procuration à J. DUBOUT) - JM. TIEFFENBACH (procuration à P. HEIDELBERGER) - A. LECLERE (procuration à C. CAMPO)

**ABSENTS** : P. CURCIO

**1 - Nomination du secrétaire de séance**

G. SCHWINTE est nommé secrétaire de séance.

**2 - Approbation du procès-verbal du 07 octobre 2019**

Le PV est adopté à l'unanimité.

**3 – Proposition mobilier urbain**

Le maire informe le conseil que la société GIRODMEDIAS propose d'installer sur Versonnex 9 abris voyageurs équipés d'un caisson publicitaire de 2 m<sup>2</sup> double face dont elle assurerait l'entretien.

Il demande au conseil de donner son avis sur ces implantations pour l'autoriser à signer la convention « concession d'affichage publicitaire sur le domaine communal ».

Il précise qu'il s'agit dans un premier temps d'un accord de principe à donner et que la convention proposée en séance n'est qu'un premier projet de rédaction, le vote définitif aurait lieu après les prochaines élections municipales laissant ainsi le temps au prestataire de peaufiner sa proposition. Le contrat serait signé pour une période de 6 années. Le maire ajoute que la mise aux normes des deux arrêts de bus (vers le restaurant l'Ardoise et au rond-point des Génévriers) sera inscrite au BP 2020. L'aménagement des trottoirs ainsi que le marquage au sol, resteront à la charge de la commune.

A la demande de D. DEVISCOURT sur le type de publicité qui sera apposée sur ces abris, le maire répond que la commune aura un droit de regard et pourra demander soit le changement de publicité, soit son retrait si celle-ci ne convient pas.

A la demande de D. DEVISCOURT sur le coût d'un abri, le maire indique 3 à 4000 € pièce.

R. MERLEAU demande ce que deviendraient les abris existants. P. HEIDELBERGER répond que seul l'abri situé route de Divonne resterait en l'état et que les autres pourraient être transformés en abris vélos, sinon ils seraient enlevés.

Le conseil donne à l'unanimité un accord de principe.

**4 – Tarif du droit de place pour marchands ambulants (avec ou sans électricité)**

Le maire rappelle au conseil que dans sa séance du 7 octobre il a été évoqué la demande d'un des commerçants ambulants, de réduire le montant de son droit de place.

Depuis, le maire a rencontré un autre marchand qui souhaiterait s'installer également sur la commune.

Il propose donc au conseil de statuer sur les propositions suivantes :

- Droit de place sans fourniture d'électricité : 11 €/jour comme actuellement
- Droit de place avec fourniture par la commune d'électricité vers la SPJ. Concernant l'impasse des génévriers, soit on reprend l'abonnement, soit il garde son compteur à sa charge :
  - 11 € + 4 € pour une puissance inférieure à 3 Kw (soit 15 € / jour)
  - 11 € + 8 € pour une puissance de 3 à 6 Kw, (soit 19 € / jour)
  - 11 € + 12 € pour une puissance au-delà de 6 Kw (soit 23 € / jour)
- De définir les lieux d'installation (impasse des Génévriers – Salle Pierre Jaques ...)
- De fournir des dossiers de candidatures à étudier, au vu des nombreuses demandes que nous recevons.

Le maire explique que dans le cas de plusieurs demandes, nous sommes soumis au principe de la concurrence. L'année prochaine toutes les demandes d'espaces et lieux de ventes seront étudiées sous ce principe.

C. CAMPO demande s'il est pertinent de mettre ces commerçants en concurrence sachant que les productions et les lieux de ventes sont différents. Le maire répond que certains auraient bien aimé s'installer plus souvent, c'est la raison pour laquelle il préconise cette mise en concurrence.

21 h : arrivée de Nicolas Blouquy.

Le maire ajoute à ce sujet qu'il faut prévoir un emplacement par marchand et par jour pour éviter plusieurs camions les mêmes soirs. Un dossier de candidature à remplir sera adressé à chacun.

**Délibération. Vote oui à l'unanimité pour les propositions énoncées ci-dessus.**

#### **5 – Cession Terrain Semcoda à la commune**

Le maire rappelle au conseil que dans le cadre du programme les Coudriers à Versonnex, il était prévu que la Semcoda rétrocède gratuitement à la commune la parcelle cadastrée AB 172. Le notaire, sollicité à maintes reprises, n'a jamais donné réponse, c'est pourquoi nous allons confier la rédaction de l'acte juridique à la Société Marceleon, pour laquelle le conseil a donné quitus au maire à fin de signer les devis, au cours du conseil du 7 octobre.

Il propose de délibérer pour accepter cette cession nominative et lui donner pouvoir pour signer les actes.

**Délibération : vote oui à l'unanimité**

#### **6 – Vente de barrières en bois à la commune de Crozet**

Le maire rappelle au conseil son mail en date du 23 octobre, proposant le prix de vente de barrières bois à la commune de Crozet. Il propose de délibérer sur le prix proposé, (après acceptation de Crozet), soit pour 260 ml, un montant TTC de 1596.40 € à 6.14 le ml

**Délibération : vote oui à l'unanimité**

#### **7- Le point suite au rendez-vous avec l'association Ni Putes Ni Soumises**

Le maire informe le conseil qu'il a rencontré, avec P.HEIDELBERGER, les représentants de l'association Ni Putes Ni Soumises, Blandine Lagondet-Charrue, juriste et Hervé Gransart, président. Le dossier de l'association est disponible en mairie, auprès de Marie Paule.

NPNS proposent une formation en direction des personnes qui sont en première ligne pour accueillir proposent une formation à une vingtaine de personnes (3000 € pour 20 à 25 personnes). Le maire propose de lancer cette opération qui lui semble d'une réelle importance au regard des violences faites aux femmes. Il ajoute que ce sujet a été évoqué au dernier conseil communautaire et que bon nombre d'élus ont été intéressés. La formation se déroulerait durant le premier trimestre 2020, Versonnex fournirait la salle. La liste des personnes souhaitées présentes à ce dispositif, sera dressée courant janvier ou février 2020

Le conseil municipal donne un avis très favorable à ce projet.

#### **8- Informations du maire dans le cadre de sa délégation en date du 7/04/2014**

Devis MARCELEON signés au vu du quitus du conseil au maire, pour les documents juridico-administratifs relatifs aux acquisitions foncières.

#### **9 - Informations communautaires**

##### Commission Tourisme et Culture (J.DUBOUT)

Le maire informe qu'il a participé à cette commission pour la première fois.

Il a été question lors de cette séance de la présentation du projet de l'aménagement du site de La Faucille ; de nombreux aménagements hiver/été ont été réalisés et le maire déplore qu'il n'y ait rien de prévu pour les enfants en dessous de 12 ans.

#### **10 - Commissions communales**

##### A) Commission Urbanisme (P.HEIDELBERGER)

- Projet futur de 35 logements dans la zone de la ferme GRIVET, englobant la réhabilitation du bâtiment existant. L'architecte doit retravailler l'avant-projet déposé et le présenter à nouveau.
- Projet en face de la pharmacie pour la construction d'un immeuble de 4 étages en bordure de route ; refus de la commission. A la demande de D.DEVISCOURT sur la possibilité par la commune de déclasser le terrain, P.HEIDELBERGER répond qu'il faut rester cohérent dans l'harmonisation des zones à construire.

##### B) Commission Sécurité (F.PERRET)

La réunion pour la participation citoyenne a eu lieu. La gendarmerie a demandé qu'une newsletter soit de nouveau adressée aux citoyens afin de compter suffisamment de volontaires dans chaque quartier de la commune. La convention s'y rapportant sera signée courant décembre.

C) Commission Scolaire (C.CAMPO)

La sortie karting ainsi que la séance « Escape Game » du CMJ se sont bien passées.

A.LECLERE et C.CAMPO seront présentes pour la cérémonie organisée pour les nouveaux arrivants et pour celle du 11 novembre.

Conseil école maternelle : les enseignantes demandent une nouvelle explication concernant le fonctionnement des clés programmées, qu'elles n'ont toujours pas compris. Une note de service sera adressée pour indiquer les heures de programmation d'ouvertures.

A la demande de la directrice concernant le nombre de places pour les personnes à mobilité réduite, le maire répond que 2 emplacements sont prévus.

Nous sommes toujours en recherche d'un animateur supplémentaire et de stagiaires BAFA pour les périodes de vacances scolaires.

D) Commission Personnel (J.DUBOUT)

Le maire informe le conseil que l'entretien de la mairie a été confié à une entreprise extérieure pour permettre aux agents de se concentrer davantage sur les autres locaux (écoles et salles communales).

Un agent contractuel a été recruté pour 15h par semaine au service cantine.

E) Bibliothèque municipale (E.HEDRICH)

30 à 40 personnes sont venues pour fêter Halloween à la bibliothèque. L'après-midi a été festif et créatif (goûter, contes, décorations, bricolages) pour la plus grande joie des enfants et de leurs parents. L'opération « Premières Pages » destinée aux enfants en 2018, a été très appréciée (contes, goûter, remise du kit dédié). Il est à noter que la bibliothèque a reçu de nouvelles inscriptions durant cette matinée.

F) Commission Animation (P. HEIDELBERGER)

P. HEIDELBERGER lance un appel aux conseillers pour leur présence souhaitée lors des cérémonies des nouveaux arrivants et du 11 novembre (aide à la mise en place et au service) ainsi que pour l'inauguration du salon de la Saint Martin.

N.BLOUQUY se charge de représenter la commune pour le cross du dimanche.

G) CCAS (D.ROTH)

Tout est en ordre (animation, traiteur) pour le repas du 7 décembre.

## 11 – Informations diverses

- Le repas communal annuel aura lieu le 10 janvier prochain à la Salle Pierre Jaques. Comme l'an passé le repas sera confié aux traiteurs « Entre Vous et Nous »
- Les vœux du maire auront lieu le vendredi 17 janvier à la salle Pierre Jaques
- Le Capitaine Patrice BOSSUS arrivera à la fin de son activité de sapeur-pompier volontaire, le 22 avril 2020. Conformément à l'annonce faite au dernier Comité Consultatif Communal, il sera remplacé par Christophe REVILLOUD pour lequel il reste à déterminer sa date de prise de commandement. Il conviendra également de lui prévoir un adjoint ; un appel à candidature en direction des sous-officiers en fonction actuellement, sera lancé prochainement. Par ailleurs, le maire informe qu'il manque des sapeurs-pompiers volontaires. Une information à ce sujet sera prévue dans le bulletin municipal d'hiver.
- Le 1<sup>er</sup> adjoint de la mairie de Sauvigny a fait part au maire du projet de réfection du terrain de football de Sauvigny, utilisé par l'ASVGS, donc par des sportifs de Versonnex également. Cette réfection permettrait à l'équipe senior de monter d'une catégorie, impossible actuellement car le terrain n'est pas aux normes. En effet, cette équipe a remporté le championnat et ne peut faire valoir son droit à passer dans la catégorie supérieure à cause du terrain actuel. Le maire précise que ce club fonctionne très bien, des plateaux de jeunes sont organisés tous les samedis. Les adhérents y sont nombreux et de nombreux encadrants donnent de leur temps pour les jeunes footballeurs. Sachant que le club compte 25 % des enfants de Versonnex, 35 % de Sauvigny et le reste des autres communes, il est proposé à Versonnex de participer à la réfection du terrain. Un contact a été pris auprès de 2 prestataires qui proposent la mise aux normes, l'engazonnement, le drainage et l'aménagement et l'éclairage au bout du terrain vers les tennis, qui permettrait de s'entraîner durant les travaux sur le terrain principal. Le nouveau terrain pourrait ainsi être opérationnel à la reprise de 2021.

Le coût des travaux est estimé à 500 000 €. A ce montant il faut soustraire environ 100 000 € de subventions entre le département, la Région, la DETR, et une petite participation de la Fédération. Afin de pouvoir enclencher les travaux avant les élections, il conviendrait d'inscrire la subvention au fonds de concours. Le conseil donne un avis favorable à cette participation, demandée à hauteur de la moitié des frais, par le maire. Il pourrait être éventuellement négocié avec le prestataire, la réfection du terrain de football de Versonnex, soit gracieusement, soit à moindre coût. L'opération sera inscrite au BP 2020.

- L'éclairage en panne vers la Salle Pierre Jaques, a été réparé.
- Location de la salle de la forge : le maire rappelle au conseil que les locations de cette salle, en soirée, ont été supprimées à cause d'un riverain qui se plaignait du bruit. Au regard des nombreuses demandes de locations sur le samedi soir, et de la déception des administrés de ne pouvoir profiter de ce lieu idéal pour les petites et moyennes réceptions, le maire propose de permettre de nouveau ces locations, en spécifiant sur le règlement, qui devra être complété, qu'il sera interdit de sortir par la porte donnant sur les habitations, au-delà de 22 h. Des affiches seront également apposées sur les lieux.
- Le maire propose l'ajout d'un point supplémentaire : Mme Druet, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, souhaiterait accéder au grade de rédacteur par voie de promotion interne. Sachant que le dossier doit parvenir au Centre de Gestion de l'Ain avant la fin du mois de novembre, et qu'une commission personnel ne pourra avoir lieu avant cette date, le maire demande l'avis du conseil sur cette demande. Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité pour ce projet de promotion interne. La DGS se renseignera auprès du CDG01 pour les modalités et critères à remplir pour une telle promotion.

Séance levée à 22 h 30

Fait à Versonnex,  
Le 10 novembre 2019

Le maire,  
Jacques DUBOUT

**Prochain conseil municipal : lundi 13 janvier 2020 à 20 h 30**